

CAHIER DE RECHERCHE – CEIM



Note de recherche 15-01
ISSN 1714-7638

**L'aide canadienne à Haïti comme reflet de l'alignement du
Canada sur les pratiques d'aide internationale**

Juan Lopez



Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation
Institut d'études internationales de Montréal
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succ. Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8

Tel : (514) 987 3000 # 3910
<http://www.ceim.uqam.ca>

MARS 2015

Résumé

L'aide canadienne à Haïti s'aligne sur des pratiques d'aide internationale fortement marquées par l'ère de mondialisation et de croissance économique. C'est dans ce souci d'assurer la continuité de l'expansion de l'économie mondiale que les programmes d'aide internationaux sont conçus actuellement par les hautes instances multilatérales. Les politiques de gouvernance largement ancrées dans l'aide publique au développement revêtent une importance considérable en ce sens qu'elles garantissent la poursuite des programmes de libéralisation et de privatisation. Elles promeuvent également des réformes des institutions étatiques dans les pays en développement. En tant que membre actif des institutions financières internationales, le Canada adhère aux programmes des réformes politico-institutionnelles imposées aux pays récipiendaires d'aide publique au développement. Son alignement sur les stratégies de réduction de la pauvreté et sur les principes de la Déclaration de Paris en est le reflet. Le renforcement des institutions étatiques et la promotion de la croissance économique sont devenus des objectifs de politique étrangère déterminants dans son engagement envers Haïti. Depuis les années 1990, le Canada apporte un soutien considérable à une série de réformes en Haïti allant dans le sens de la construction d'un État « efficace ». Ainsi, contribue-t-il de façon spécifique aux réformes politico-institutionnelles du système judiciaire, de la police et de la gestion publique. Ce sont autant d'efforts qui convergent vers un confinement du rôle de l'État à des aspects très précis comme l'établissement d'un environnement favorable au capital privé.

L'aide canadienne à Haïti comme reflet de l'alignement du Canada sur les pratiques d'aide internationale

Le gel récent du financement des nouveaux projets en Haïti par l'ancienne Agence canadienne de coopération internationale (ACDI) refléterait-il l'incapacité de la communauté internationale à mettre cet État des Caraïbes sur les rails du développement ? Dans quelle mesure cette décision traduit-elle l'échec de l'aide internationale en Haïti ? Cette décision va-t-elle à l'encontre des engagements pris par le Canada en matière « d'efficacité de l'aide » ? Afin d'apporter des éléments de réponse, il est encore nécessaire d'analyser toute la politique d'aide canadienne à Haïti à la fin du XXe siècle. En effet, depuis les années 1990, le Canada apporte un soutien considérable à une série de réformes en Haïti qui vont dans le sens de la construction d'un État responsable et performant. Conformément aux engagements de la « Déclaration de Paris » et des agendas sous-jacents, l'action du Canada a été dirigée, dans ce pays, vers la transformation de la gestion des affaires publiques haïtiennes. Aussi, le Canada a contribué de façon spécifique aux réformes politico-institutionnelles du système judiciaire, de la police et de la gestion publique. Cet apport a d'ailleurs été reconduit et renforcé après le séisme du 12 janvier 2010. Les efforts du Canada et de l'ensemble des bailleurs présents en Haïti convergent vers un confinement du rôle de l'État à des aspects très précis comme l'établissement d'un environnement favorable au capital privé.

L'orientation prise par la reconstruction d'Haïti montre que l'action de la communauté internationale et du Canada va au delà du simple objectif de réduction de la pauvreté évoqué dans la Déclaration du millénaire pour le développement. Les nouvelles politiques de gouvernance promues par les Institutions financières internationales (IFI) et les principaux donateurs portent désormais une attention particulière à la gestion « efficace » des ressources étatiques. De plus, est-il question de définir le rôle de l'État en fonction des intérêts du marché, conformément à la pensée néolibérale prédominante de notre époque. Les préoccupations tournent désormais autour de l'environnement juridique, à savoir la stabilité de l'état de droit, la protection de droits de propriété et la transparence¹, et la promotion de la liberté du marché. Il s'agit, en somme, de faire émerger les conditions nécessaires à l'essor des investissements directs à l'étranger (IDE).

La contribution du Canada à la transformation de l'État haïtien reflète-t-il les préoccupations de l'ensemble des bailleurs en matière « d'efficacité » ? En quoi l'aide canadienne à Haïti incarne-t-elle les principes de gouvernance mis en avant par les IFI ? Avant de répondre à ces questions, nous nous proposons d'analyser les différentes préoccupations qui sous-tendent la pratique de l'aide internationale, pour ensuite interpréter sur cette même base, les politiques d'aide du Canada à l'égard de Haïti depuis le début du XXIe siècle.

I – Une politique d'aide alignée

L'étude de l'aide que le Canada apporte au développement de Haïti implique inévitablement de revoir les tendances en matière d'aide au niveau international. Ainsi, nous tenterons de cerner

¹ Olivier Charnoz et Jean-Michel Severino. « L'aide publique au développement ». Paris : Éditions La Découverte,

l'orientation des politiques d'aide en fonction de l'évolution des relations internationales à la fin du XXe siècle. Mais avant, il est indispensable de discuter du développement de l'économie mondiale et des contraintes qui pèsent sur le rôle de l'État.

- Mondialisation, État et gouvernance

Une analyse fructueuse de l'aide canadienne en Haïti ne saurait se faire sans le repositionnement du sujet dans un contexte qui lui est propre. Des développements relativement récents dans les relations internationales affectent, selon nous, la politique d'aide canadienne. Nous croyons que cette dernière est fortement marquée par la mondialisation et la subséquente explosion des échanges économiques et financiers des années 1990.

Il n'est pas exagéré de parler d'alignement sur le mouvement général de l'économie mondiale. Cet alignement est motivé par les perspectives d'accumulation de capital que sous-tend une plus grande interdépendance des économies périphériques *vis-à-vis* du centre. En effet, l'effondrement du bloc soviétique et le développement considérable des technologies de l'information et de la communication produisent une accélération des échanges commerciaux et financiers qui n'est pas sans conséquences pour les pays en développement (PED). Soumis aux nouvelles règles du marché, les PED deviennent inéluctablement des débouchés aux capitaux étrangers². La multiplication des opportunités de financement va ainsi garantir la poursuite de l'accumulation de capital.

Il n'est donc pas étonnant que, dans un contexte aussi favorable pour les capitaux privés, la tendance soit de maintenir cette situation. D'ailleurs, des institutions existent pour réaliser cette tâche. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, dans leurs rôles de garants de la stabilité du système économique et financier mondial, possèdent toute la légitimité pour garantir un « flux régulier d'investissements »³. Dans les faits, elles n'hésitent pas à accomplir le rôle que leurs prérogatives leur confèrent. Leur empressement pour remettre à l'ordre du jour la recette de l'ajustement structurel⁴ témoigne de cette dynamique. À travers ce programme, des moyens sont déployés afin d'encadrer l'activité productive des nouveaux marchés en fonction des

² Entre 1970 et 2000, les avoirs extérieurs et les engagements internationaux sous forme d'IDE et d'investissements de portefeuille passent de 20% à 140% du produit intérieur brut (PIB) mondial. Jean Yves Huwart; Loïc Verdier. « La mondialisation économique : origines et conséquences ». Éditions de l'OCDE, 2012, p. 56.

³ Teresa Hayter. « Aid as Imperialism ». New York, Penguin Books, 1971, citée dans Daniel Holly. « Les Nations Unies et la mondialisation : pour une économie politique des organisations internationales ». L'Harmattan, 2003, p. 25.

⁴ La nouvelle recette de croissance comprend une série des réformes économiques qui peuvent se résumer en deux mots : libéralisation et privatisation. La libéralisation sous-entend le désengagement de l'État dans la création de richesse et sa réorientation vers les secteurs les « moins productifs ». Les subventions agricoles et le financement des services sociaux se voient fortement diminués. Les taux d'intérêts sont libéralisés afin d'attirer les IDE. Les restrictions quantitatives à l'entrée des biens et services sont supprimées et les tarifs douaniers sont diminués, voire éliminés. Les caisses de l'État sont désormais exposées aux fluctuations du marché à la suite de la libéralisation du compte capital. Par ailleurs, les privatisations deviennent monnaie courante. L'État est encouragé à renforcer les droits de propriété afin de favoriser l'implantation du capital privé. Dans la logique néolibérale, l'État doit se limiter à établir une atmosphère favorable aux investissements étrangers, à faire respecter les contrats et à réduire les conflits liés aux droits de propriété. Voir Joseph Stiglitz. « The Post Washington Consensus ». The Initiative for Policy Dialogue. 2004, 15 p ; Olivier Charnoz; Jean-Michel Severino. « L'aide publique au développement ». Paris : Éditions La Découverte, 2007, 122 p. ; Pierre Salama. « Argentine, Brésil, Mexique ». Alternatives économiques. 2006, p. 55-68.

investissements. Par la même occasion, l'on cherche à inciter l'État à créer les conditions nécessaires à l'essor du capital privé tout en restant à l'écart de la production de richesse. L'ajustement structurel est alors un outil à double tranchant : il ne garantit pas seulement le maintien de la situation, mais il semble contribuer à son approfondissement en annonçant l'avènement d'un ensemble de politiques de gouvernance⁵.

Si l'impact économique et social de telles politiques s'avère catastrophique⁶, les faits démontrent que les Institutions financières internationales (IFI) ne dérogent pas à leur mission. Des nouvelles thématiques, des plus originales, sont mises au point afin de faciliter l'accumulation de profit. C'est la gouvernance qui se profile à l'horizon.

Cette dernière s'inscrit dans la continuité des politiques d'ajustement structurel puisque la libéralisation et la privatisation restent au cœur des politiques de croissance. Elle renvoie même à l'incapacité des États à appliquer les réformes structurelles préconisées par les IFI et par conséquent, au besoin d'établir les conditions institutionnelles favorables à une croissance durable :

« Les prêts à l'ajustement structurel et aux réformes de la gestion du secteur public avaient pour objectif de créer un environnement favorable à la croissance. Ils visaient à réduire l'intervention du gouvernement, à promouvoir un meilleur usage des ressources publiques, et à diminuer le déficit fiscal tout en s'attendant aux problèmes de gouvernance qui portent préjudice à la gestion des ressources. Malgré quelques succès encourageants des prêts à l'ajustement structurel et aux réformes de gestion, il existe encore certaines déficiences. L'efficacité des investissements et des réformes publiques soutenues par la Banque mondiale, dépend, par conséquent, d'une amélioration du cadre institutionnel et de la façon de gérer le développement⁷ ».

La notion est d'une importance considérable puisqu'elle réserve un rôle spécifique à l'État. Convié à fonctionner comme une entreprise, il doit se porter garant d'une gestion optimale des ressources, et de ce fait, agir dans le sens d'une réduction constante des coûts et des conflits en justice, et surtout de la protection des droits privés⁸. Par ailleurs, dans la transformation institutionnelle ainsi prônée, la société civile et le secteur privé sont appelés à jouer la position de *partenaires* de l'État. La première est portée à demander des comptes et à contenir les excès du pouvoir des institutions étatiques. Le second est invité à faire valoir sa cause dans un contexte où

⁵ Les politiques de gouvernance trouvent leur origine dans les enceintes de la Banque mondiale. Or, il ne faudrait pas perdre de vue que, à travers cette agence spécialisée, ce sont les intérêts des pays dominants qui y sont défendus. Le droit de vote pondéré des membres de la Banque et du FMI garantit l'hégémonie des pays occidentaux dans la détermination des politiques de ces institutions.

⁶ Dans le cas des économies latino-américaines, il y a eu une « primarisation des économies ». La destruction des industries a poussé certains pays à revenir à une exportation des matières premières agricoles (Argentine), ou des produits manufacturés à valeur ajoutée moindre (Mexique). Par ailleurs, la pauvreté ne s'est pas réduite. Le nombre de pauvres est resté le même en Amérique Latine pendant l'application des réformes, c'est à dire, 200 millions de personnes entre 1990 et 2000, selon les chiffres de la Banque mondiale. La Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) estime, quant à elle, que la pauvreté est tombée de 48,3% à 43,9% pendant cette même période. Voir Pierre Salama. *Op. Cit.* ; Nancy Birdsall, Augusto de la Torre, Felipe Caicedo. « The Washington Consensus ». Center For Global Development. 2010, 43 p.

⁷ Banque Mondiale. « Governance and development ». Washington : Banque Mondiale, 1992, p. 4. (Traduction par mes soins).

⁸ Alain Deneault. « Gouvernance ». Montréal : Lux Éditeur, 2013, 191 p.

tout est déjà à son intérêt, car il ne faut pas oublier que la continuité des politiques néolibérales est d'emblée favorable à l'accumulation de capital.

Les rôles respectifs de la société civile et du secteur privé ne doivent cependant pas porter à confusion ; c'est l'État qui se situe au cœur des politiques de gouvernance. L'ère de partenariat tripartite que la gouvernance dessine, conflue vers l'affaiblissement des structures institutionnelles traditionnelles. Il est d'autant plus intéressant d'observer la façon dont l'évolution de l'économie mondiale entraîne l'entrée progressive de la gouvernance dans la coopération internationale. Les Institutions financières conditionnant l'attribution de l'aide à l'application de leurs recommandations, il n'est pas étonnant que la gouvernance se place, au fil des années, au cœur des programmes d'aide au développement.

- L'évolution de la pratique de l'aide internationale

C'est cet environnement international, de plus en plus sensible aux « bonnes politiques », qui nous permet de déterminer l'orientation actuelle de l'aide canadienne, et de ce fait, d'observer la place que celle-ci prend dans le développement de Haïti. En tant que membre actif des institutions que nous mentionnons, le Canada adhère indiscutablement aux programmes que ces organisations tentent d'imposer à l'ensemble de pays récipiendaires d'aide. Encore, ne faudrait-il pas perdre de vue que, lorsque nous discutons de l'évolution des pratiques de développement international, nous déterminons, par la même occasion, la position du Canada en matière d'aide au développement. Il n'est pas exagéré, dès lors, d'avancer que les programmes d'aide canadienne sont le reflet de l'évolution de la coopération au niveau international.

L'observation historique révèle d'ailleurs que les programmes d'aide au développement et d'assistance technique jouent un rôle crucial dans la promotion des politiques macro-économiques et de gouvernance tout au long de la décennie 1990. L'attribution d'une aide quelconque étant liée à l'obligation de mettre à exécution les consignes des agences de développement international, sa fonction principale est alors indissociable des pratiques d'ajustement structurel. Ce qui, entre autres choses, contribue à éviter un effondrement du système financier international en permettant aux pays en développement de financer leur dette extérieure⁹. Si l'aide est avant tout un instrument privilégié pour imposer des programmes économiques, il en va de même pour les politiques de gouvernance.

La propension des institutions internationales à coordonner leurs efforts afin de rendre leurs activités plus efficaces est d'autant plus évidente dans le cas des pratiques de développement. Suivant la nouvelle conception de gouvernance, le Comité de l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) – auquel le Canada appartient –, ne tarde pas à insister sur l'établissement d'un « cadre législatif, économique et administratif » efficient dans les pays récipiendaires¹⁰. La Banque mondiale corrobore cet alignement en annonçant, dans un document publié en 1994, l'émergence d'un nouvel agenda mettant en commun les efforts du CAD/OCDE afin d'établir un environnement

⁹ Voir Lydia Atrouche. « L'efficacité dans l'aide publique au développement ». Mémoire de master en Sciences politiques. Montréal : Université du Québec à Montréal, 2012, 184 p. ; Charnoz et Severino. « *Op. cit.* » 122 p. ; Gilbert Rist. « Le développement ». Paris : Sciences Po. Les Presses, 2013, 511 p. ; Jean Philippe Thérien. « Un demi siècle d'aide au développement ». Lien social et politiques. 2001, p. 89-103.

¹⁰ Lydia Atrouche. « *Op. Cit.* » 184 p.

institutionnel « efficace » dans les pays en développement¹¹. La gouvernance s'impose de plus en plus comme une condition *sine qua non* de l'allocation de l'aide.

Avec l'émergence du discours sur la lutte contre la pauvreté, nous aurions pu croire à une remise en question de la pensée néolibérale. Or, il en est autrement. Les nouvelles stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) que les pays récipiendaires de l'aide sont amenés à préparer, comportent une série de conditions auxquelles ces derniers ne peuvent pas soustraire. Outre le devoir de créer une atmosphère politico-institutionnelle respectueuse des principes de gouvernance, les États doivent créer les conditions macro-économiques favorables au bon fonctionnement du marché¹². Ces mesures, rappelons-le, incluent libéralisations, privatisations et dérèglementations qui évoquent les politiques d'ajustement structurel¹³. Sous des telles conditions, les pays en développement sont voués à faciliter l'essor des capitaux privés étrangers et nationaux.

Tout est structuré de façon à préserver la logique d'accumulation de capital. Encore, les principaux bailleurs de fonds n'hésitent pas à préparer un stratagème afin d'entériner cet ordre des choses. Ainsi, seront élaborés les principes d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle afin de garantir la coordination des activités des bailleurs de fonds dans les pays en développement¹⁴. Au centre de cette démarche, le principe d'appropriation est d'une importance considérable, en ce sens qu'il convie les pays récipiendaires de l'aide à « s'approprier » les stratégies de réduction de la pauvreté prônées par la Banque mondiale. De prime abord, il est pertinent de faire en sorte que les pays récipiendaires soient les maîtres de leur développement. Toutefois, nous avons vu que les conditions que comportent les stratégies de réduction de la pauvreté biaisent, d'avance, toute idée d'un développement endogène. La capacité de manœuvre des pays récipiendaires est si limitée qu'ils sont cantonnés à la simple tâche de mettre en place des réformes institutionnelles et de la gestion publique¹⁵, en accord avec les politiques de gouvernance. De plus, l'ensemble des principes de la

¹¹ Banque Mondiale. « Gouvernance ». Washington : Banque Mondiale, 1994, p. xiv.

¹² Il est essentiel de noter que l'ensemble des institutions internationales s'aligne sur cette nouvelle démarche. À titre d'exemple, dans les années 2000, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) commence à prôner une action axée, non plus sur le « ciblage des pauvres », mais sur la promotion d'un environnement politico-institutionnel et l'établissement d'une stratégie de réduction de la pauvreté sur la base d'une « croissance économique » durable. La Banque mondiale insistera, quant à elle, sur le besoin de « mieux faire marcher les marchés en faveur » des plus démunis. Et de ce fait, d'intégrer les « pauvres dans le système de marché, tout en incitant les administrations publiques à mieux prendre en compte les revendications » de ces pauvres. Gilbert Rist. « *Op. cit.* ». p. 405.

¹³ Paul Cliche. « La coopération internationale solidaire ». Québec : Presses de l'Université de Québec, 2014, p. 26.

¹⁴ La Déclaration de Paris reprend et systématise dans un document unique les principes-clés établis lors des conférences de Monterrey, Rome et Marrakech sur l'efficacité de l'aide. La communauté des bailleurs de fonds estime « qu'ils augmenteront les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les OMD ». À ces principes sont attachés 56 engagements de « partenariat » entre les pays en voie de développement et les bailleurs de fonds pour renforcer les progrès en termes d'efficacité de l'aide entre 2005 et 2010. Les indicateurs des progrès qui s'y ajoutent constituent des « objectifs-cibles » censés mesurer les performances des bailleurs et des pays récipiendaires de l'aide.

¹⁵ La question de la gestion des finances publiques (GFP) concerne « le processus et système de gestion de recettes, des dépenses et de la dette publique d'un pays pour atteindre la discipline budgétaire globale, l'allocation stratégique des ressources et la prestation de services efficaces ». La réforme de la GFP rappelle l'importance accordée par les institutions financières internationales, dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, à une meilleure allocation des ressources et à plus grande discipline budgétaire de la part des gouvernements des pays en voie de

Déclaration de Paris contraint les pays en développement à s'engager dans la voie de la transformation de leur État. Ainsi, tout au long du document les acteurs du développement mettent en exergue l'importance d'une gestion efficace des ressources, avec, pour effet, l'adoption d'une culture du résultat et l'obligation d'introduire des processus de gestion lourds et contraignants en termes de planification, de suivi et d'évaluation. Encore, la « redevabilité » de l'aide au développement se fait vers le haut, c'est à dire que les rapports établis par les bailleurs et les pays récipiendaires sont dirigés aux fournisseurs de ressources dans les pays du nord et non pas aux populations du sud, qui sont réellement concernées par cette assistance.

Force est de constater que la Déclaration de Paris établit des principes à atteindre, sans pour autant créer des instruments de contrainte incitant les bailleurs et les pays récipiendaires à honorer leurs engagements. En revanche, nous ne pouvons pas nier que la balance des rapports de force se trouve penchée du côté des bailleurs de fonds. L'obligation des pays récipiendaires d'adopter des pratiques de bonne gouvernance et de favoriser l'établissement d'un environnement propice aux investissements privés reflète, en définitive, un rapport biaisé entre les acteurs du développement et trahit, d'avance, le principe de responsabilité mutuelle de la Déclaration de Paris.

En somme, les clés du débat sur l'orientation de l'aide canadienne trouvent leur source dans l'évolution des pratiques internationales d'aide. Ces dernières, étant indissociablement liées à la progression des pratiques économiques, contribuent à l'essor des capitaux privés. C'est à partir de ce constat que l'on peut comprendre l'engouement pour la mise en place des différentes réformes de gouvernance dans les pays du sud. La coopération canadienne à Haïti, reflète, à plusieurs égards, cette évolution de l'aide internationale. Encore, ne faut-il pas oublier que, en tant que membre des principales institutions œuvrant pour le développement (Banque mondiale, Organisation des Nations unies et CAD/OCDE), le Canada ne peut pas se soustraire à ses obligations. Son aide au développement est donc orientée vers la promotion des politiques de gouvernance, et de ce fait, à la transformation des institutions étatiques en Haïti.

Dans notre prochaine partie, nous tenterons de déterminer la forme que prend le soutien du Canada aux réformes politico-institutionnelles en Haïti et nous mesurerons l'impact que ces dernières ont sur la reconstruction effective de cet État des caraïbes.

II – Une étude de l'aide canadienne à Haïti

Face au constat établi dans les pages précédentes, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle l'aide canadienne s'aligne sur les pratiques d'aide internationale, et que le cas d'Haïti constitue un exemple d'une situation bien plus générale.

L'orientation actuelle de l'aide publique canadienne est imprégnée des préoccupations propres à notre ère de mondialisation et d'expansion économique. La réalité avant les années 1990 semble ainsi différente des inquiétudes que soulèvent aujourd'hui les nouvelles approches de développement et de lutte contre la pauvreté. S'il est vrai que la pratique du développement a évolué, il n'en reste pas moins que la crise haïtienne actuelle reflète l'inefficacité de l'assistance

développement. Dominique Bourcier. « La saine gestion des finances publiques des pays en développement ». 2011, p. 2.

fournie par la communauté des bailleurs de fonds depuis des décennies¹⁶. Dans le cas du Canada, en dehors de prêts bilatéraux accordés au gouvernement haïtien durant les années 1980, celui-ci verse une aide en soutien aux projets des missionnaires québécois et franco-ontariens, fournit un soutien technique et matériel pour des projets énergétiques et éducatifs, et met en place un projet de « Développement régional intégré de Petit-Goâve à Petit-Trou-de-Nippes » qui se solde par un échec¹⁷. C'est d'ailleurs avec ce dernier que le Canada mesure véritablement l'ampleur de la corruption et le manque de volonté de la part des autorités haïtiennes. Le changement de gouvernement à la fin des années 1980 conforte l'idée selon laquelle il est nécessaire de créer des structures démocratiques solides.

Par ailleurs, le contexte international agit dans le sens d'une plus grande coordination de l'assistance internationale. Le processus de mondialisation des années 1990 entraîne inévitablement un revirement de l'orientation de l'aide canadienne et exige, dès lors, son alignement sur une nouvelle philosophie du développement.

- **L'orientation de l'aide canadienne au développement**

Cette façon d'aborder l'aide canadienne implique de porter une attention particulière aux énoncés de politique internationale du Canada. En février 1995, le gouvernement fédéral expose les objectifs de la politique étrangère comme étant l'emploi, la protection de la sécurité, la projection des valeurs et de la culture, et, surtout, la prospérité de l'économie canadienne¹⁸. La coopération doit s'inscrire désormais dans un cadre cohérent tenant compte de la politique économique. Il n'est donc pas étonnant que le Canada s'oppose peu aux politiques d'ajustement structurel, et qu'il utilise son aide au développement pour réduire l'impact social du programme conçu par les Institutions financières internationales¹⁹.

La transformation des politiques d'aide s'opère également sur les objectifs à atteindre. Le Canada réoriente alors son assistance vers le renforcement des institutions étatiques des pays récipiendaires, telles que les systèmes judiciaires et législatifs, et fait appel aux investissements internationaux afin de relancer la croissance économique des pays pauvres. L'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) se charge, par ailleurs, de renforcer les programmes de partenariat entre les institutions gouvernementales, les organismes de la société civile et le secteur privé. Ainsi, entre 1995 et 1996, 13% du total des montants de l'aide canadienne seront utilisés à cette fin²⁰. La promotion d'un environnement macroéconomique et politique favorable

¹⁶ André Cortén, « L'État faible ». Montréal : Mémoire d'encrier, 1989, 397 p.

¹⁷ Quant au projet énergétique, il consistait dans l'envoi d'une mission technique afin de contribuer au recensement des sources hydrauliques et de construire un réseau de mesures hydrométéorologiques en Haïti. Le projet de soutien éducatif avait pour nature de faciliter la construction d'un Centre de formation professionnelle en Haïti, une Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire et un Institut national d'administration, de gestion et des hautes études internationales. Le projet de « Développement régional intégré de Petit-Goâve à Petit-Trou-de-Nippes » visait, pour sa part, l'amélioration de la qualité de vie des paysans, à travers l'accroissement de la production agricole, et l'amélioration des systèmes éducatifs et de santé. Philippe English, « L'aide au développement du Canada à Haïti ». Ottawa : Institut Nord-Sud/The North-South Institute, 1984, 181 p.

¹⁸ Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). « Le Canada dans le monde ». 1995, 27 p. ; Martin Rudner. « Le Canada et le monde ». 1996, p. 381-395.

¹⁹ « L'ACDI continuera, comme elle le fait depuis toujours, à aider les groupes vulnérables dans leurs efforts pour amortir les effets de l'ajustement ». Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). « *Op. Cit* ». p. 8.

²⁰ Rudner. « *Op. Cit* ». p. 385.

aux intérêts privés se fraie une place dans la pratique canadienne d'aide au développement.

La tendance se poursuivra tout au long des années 2000. En 2002, le Canada adopte un nouvel Énoncé de politique internationale à travers lequel il raccorde son aide aux Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) comme moyen de rendre son aide plus efficace. De plus, il concentre ses efforts sur un nombre plus réduits de pays, ciblés en fonction de leur niveau de pauvreté, de leur bonne gouvernance et de leur volonté d'adopter des SRP. Renforcée avec l'énoncé de politique internationale de 2005, la concentration géographique de l'aide se poursuit avec l'alignement du Canada sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Mais aussi, insiste-t-on plus que jamais, sur le besoin de promouvoir un développement économique durable à travers la consolidation des investissements privés :

« Aucun pays ne peut répondre constamment aux besoins matériels de ses citoyens dans un cadre de développement durable sans un secteur privé dynamique, qui génère une croissance économique, stimule l'épargne et l'investissement et crée des emplois profitables, répond à la demande des consommateurs et crée des recettes fiscales. Conformément au principe de la prise en charge locale, si essentiel à l'efficacité de l'aide, et se fondant sur la longue expérience et les compétences du Canada, des nombreux pays en développement considèrent le DSP [développement du secteur privé] comme un secteur prioritaire de coopération au développement avec l'ACDI²¹».

La disposition du Canada à respecter les décisions prises lors de sommets internationaux sur l'aide au développement va être déterminante pour son engagement en Haïti. Tout au long des années 1990 et 2000, le Canada fait preuve de détermination quant au besoin de coordonner ses efforts sur la scène internationale. L'exemple le plus parlant est celui du soutien qu'il porte aux opérations de maintien de la paix en Haïti²², qui jouent un rôle de contrôle dans les aires de domination occidentales²³. À l'exception de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), entre 1993 et 1997, le Canada apporte son soutien aux missions de paix en déployant 1500 militaires et 200 policiers afin de moderniser les forces armées et de créer une police civile haïtienne. Pour la période 1994 à 2000, la coopération canadienne se chiffre à 273 millions de dollars, ce qui révèle une augmentation considérable des montants de l'aide à Haïti. L'assistance canadienne est réorientée inéluctablement vers l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des institutions de l'État à travers des réformes du secteur judiciaire et de la police.

Les efforts de la communauté internationale sont néanmoins mis en échec par la corruption endémique qui frappe toutes les instances gouvernementales haïtiennes. Se produit alors, à la fin des années 1990, un désengagement des bailleurs de fonds envers l'État haïtien au

²¹ Agence canadienne de développement international (ACDI). « Stratégie de développement durable 2007-2009 ». 2006, p. 19.

²² Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA), Mission d'appui des Nations unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations unies en Haïti (MIPONUH).

²³ À ce sujet, Daniel Holly affirme que, de façon générale, les Opérations de maintien de la paix servent à « stabiliser les “frontières” des aires de dominations respective des grands systèmes économiques, idéologiques et politiques » pour ainsi favoriser la reproduction du système international ». Dans le cas de Haïti, à l'égard de l'aide au développement, ces opérations contribuent au formatage de l'État haïtien selon les exigences de l'occident. Voir Daniel Holly. « Les Nations Unies et la mondialisation ». Paris : L'Harmattan, 2003. p. 29. ; *Idem.* « De l'État en Haïti ». Paris : L'Harmattan, 2011, 238 p.

profit des organismes de la société civile²⁴. Il faudra que l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement rappelle l'importance d'un engagement accru en faveur de la lutte contre la pauvreté.

De plus, tant les bailleurs de fonds que les pays récipiendaires sont contraints de faire preuve de volonté en faveur du renforcement de la gouvernance. Aussi, n'est-il pas étonnant que, conformément aux avancées en termes d'efficacité de l'aide, le gouvernement haïtien et la communauté internationale établissent, en 2004, un Cadre de coopération intérimaire (CCI) orientant les efforts du développement pendant la période 2004-2006. En effet, l'idée cachée derrière cette stratégie consiste à créer une structure coordonnée de coopération entre bailleurs de fonds. Les principales priorités ainsi établies sont la gouvernance politique, l'accès aux services de base et la relance économique sur fond de promotion des investissements privés²⁵. L'Agence canadienne de coopération internationale n'est pas en reste puisqu'elle instaure un projet d'Appui à la mise en œuvre du Cadre de coopération intérimaire pour soutenir la réalisation effective du CCI. Dès lors, des consultants canadiens seront déployés au sein des institutions clés haïtiennes comme le Ministère de la planification et de la coopération externe, le Ministère de la condition féminine et aux droits des femmes, le Conseil électoral provisoire, en plus du soutien que cette agence fournit déjà à l'Académie de police, à l'École nationale d'administration et des politiques publiques et à l'École de la magistrature²⁶.

La tendance se poursuivra avec l'intégration des experts canadiens dans le Ministère de l'économie et des finances afin de contribuer à l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté haïtienne consignée dans le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP). C'est d'ailleurs dans le cadre de ce projet que l'aide canadienne va appuyer, de façon tangible et ouverte, les réformes du système pénitentiaire et douanier, de la gestion publique, et prendre en main la formation de la Police nationale de Haïti, sous l'égide de la Mission des Nations unies pour la stabilisation de Haïti (MINUSTAH).

La communauté des bailleurs fait sans doute preuve d'un degré de coordination incroyable lorsqu'il s'agit de transformer l'État haïtien en un État favorable aux intérêts politiques et économiques de l'Occident. L'affaiblissement de ce dernier à la suite du séisme du 12 janvier 2010 corrobore cette orientation de l'aide canadienne. La transfiguration de l'espace politico-institutionnel haïtien est d'autant plus facile lorsqu'il n'existe pas de pouvoir décisionnel après une catastrophe d'une telle envergure.

²⁴ Agence canadienne de développement international (ACDI). « Évaluation corporative du programme canadien de coopération en Haïti (1994-2002). 2003, 27 p. ; Joëlle Deschambault. « Sécurité et développement dans la politique de coopération internationale ». Montréal : Université de Québec à Montréal. 2009, 144 p.

²⁵ Une telle stratégie démontre, par ailleurs, l'adhésion du gouvernement haïtien, si ce n'est pas de la société haïtienne dans son ensemble, à l'imaginaire de la communauté internationale en ce sens que la réalité du pays est décrite selon les termes utilisés par les institutions internationales. Ce sera également le cas pour le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, dans lequel, le Premier ministre haïtien met en exergue le besoin « d'impulser une dynamique forte de rattrapage des Objectifs du millénaire pour le développement » ainsi que de « renforcer l'État dans toutes ses composantes institutionnelles », parmi d'autres exemples. Voir Jean Mary Louis. « L'invention d'Haïti comme société pauvre ». Montréal : Université du Québec à Montréal, 2010, 428 p. ; Document de stratégie nationale pour la croissance et la lutte contre la pauvreté (DSNCRP). 2007, p.13-14.

²⁶ Louis. « *Op.cit* ».

- La transformation de l'État haïtien

Le séisme du 12 janvier 2010 porte un coup foudroyant à un État haïtien déjà fébrile. La secousse de magnitude 7,0 détruit les villes de Port-au-Prince, Léogâne, Jacmel et Petit Goâve, en même temps qu'elle impose un lourd bilan humanitaire et économique²⁷. Par ailleurs, le séisme met en évidence un vide flagrant de l'État. Aucune décision importante ne sera prise par les autorités haïtiennes, qui assistent, impuissantes, à la gestion de la crise par la communauté internationale.

Il en sera de même pour la reconstruction. Une fois la phase d'urgence terminée, la refondation du pays sera préparée lors des rencontres tenues à l'étranger et entreprises par la communauté internationale, sous le leadership des Nations unies²⁸. On se souviendra alors des conférences de Montréal et de New York du 25 janvier et du 31 mars 2010 jetant les fondements d'une reconstruction qui ressemble plutôt à un remodelage des institutions étatiques haïtiennes.

Notons à cet égard que le séisme de janvier 2010 constitue une opportunité pour approfondir les réformes entamées depuis les années 1990. La préparation du Plan pour le relèvement et le développement national (PARDN) se révélera déterminant pour saisir l'orientation que la communauté internationale souhaite imprimer à la reconstruction, d'autant plus que l'influence de l'extérieur est clairement exprimée à travers ce document :

« Le plan qui vous est proposé s'appuie sur un effort collectif de réflexion et de concertation. Au niveau diplomatique, des échanges soutenus et constructifs ont permis de nous sensibiliser aux attentes de nos partenaires internationaux et de leur expliquer nos choix pour l'avenir. Sur le plan technique, des cadres nationaux appuyés par des experts internationaux ont procédé à une évaluation des pertes et des dommages connue sous son sigle de PDNA (Post Disaster Needs Assessment) qui constitue l'un des piliers de ce plan²⁹. »

Les exigences des bailleurs imposent donc un relèvement du pays articulé sur les chantiers des refondations territoriale, économique, sociale et institutionnelle. Autant dire qu'il s'agit d'une stratégie visant, d'une part, à instaurer des politiques gouvernance et, d'autre part, à favoriser un rôle accru du secteur privé national et international. Les propositions du PARDN quant aux refondations territoriales et économiques sont très explicites en ce sens : La refondation territoriale se propose d'entreprendre la reconstruction physique du pays à travers la conclusion d'accords avec le secteur des affaires³⁰. De son côté, la refondation économique se

²⁷ Les sources officielles avancent un chiffre de 300 000 morts et plus de 11,5 milliards de dollars américains en pertes économiques selon le bilan établi par le *Post Disaster Need Assessment* et le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti (PARDN).

²⁸ Le rôle de Nations unies consiste principalement dans la coordination des efforts des bailleurs de fonds. Ainsi, seront déployés environ 7 000 experts internationaux, un Représentant personnel du Secrétaire général et un Envoyé spécial incarné par Bill Clinton.

²⁹ Plan pour le relèvement et le développement national (PARDN), p. 4. ; Holly. « *Op. Cit.* ». p. 193-194.

³⁰ La construction des infrastructures se fera à travers des « partenariats publics-privés de type B.O.T (*Build, Operate and Transfer*). Cela se traduit par un affaiblissement de l'État subséquent à son désengagement dans la création de richesse. Ainsi, les coûts engagés par les partenaires privés sont récupérés à travers l'exploitation du projet – d'utilité publique – pendant une durée de temps. Rappelons que la conclusion de tels accords entre public et privé découle des suggestions des institutions financières internationales. Dans un document publié en 2009, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) promeut ce type de partenariats, particulièrement dans le

base sur relance de la croissance à travers le renforcement du secteur privé considéré comme seul moteur de création de richesse. L'État est alors voué à transformer le cadre législatif pour favoriser l'implantation et la sécurisation des intérêts des entreprises privées.

L'influence de la communauté des bailleurs en Haïti dans le contexte du séisme est troublante. En dehors de la stratégie de reconstruction, des structures à forte domination étrangère sont dotées du pouvoir nécessaire afin de garantir l'application du Plan pour le relèvement et de développement national. Les rapports de force en Haïti sont d'autant plus déséquilibrés que cela se reflète dans l'architecture de ces organismes. Le cas le plus révélateur est celui de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) dont le rôle est multiple. En plus d'être gestionnaire de la chose publique haïtienne, il a la mission d'approuver toutes les propositions de projets correspondant aux besoins formulés dans la PARDN. Or, l'élément le plus frappant restera indiscutablement la nomination d'un ex-président des Etats-Unis à la tête d'un organe doté du pouvoir de définir les priorités du développement haïtien³¹. Par ailleurs, des 20 membres qui composent la CIRH, 17 ont un pouvoir de vote, et de ces 17, 12 sont des représentants de la communauté des bailleurs. Même si cette composition largement disproportionnée est revue par la suite³², les faits témoignent du poids décisionnel des bailleurs de fonds sur la reconstruction du pays. Cette omniprésence de l'étranger est enfin révélatrice d'une incapacité du gouvernement haïtien d'assumer le développement haïtien³³.

L'aide canadienne à Haïti s'inscrit donc dans un contexte de prédominance de l'étranger sur Haïti. Face à un État affaibli, le Canada peut se permettre de continuer, voire d'approfondir son orientation en faveur de la construction d'institutions étatiques respectueuses de la gouvernance. Son apport se reflète clairement à travers la poursuite des réformes de la police nationale haïtienne, de la justice et de la gestion publique.

- *La réforme de la Police Nationale d'Haïti*

Comme nous l'avons établi dans nos pages précédentes, il est indéniable que le Canada reste un acteur très présent en Haïti. D'ailleurs, à la suite du séisme du 12 janvier 2010, il exprime explicitement sa volonté de faire d'Haïti une priorité en termes d'aide au développement. Aussi, promet-il, d'une part, le versement de 400 millions de dollars lors de la conférence tenue à New York le 31 mars 2010, et, d'autre part, de mettre à contribution des efforts internationaux, son expertise dans différents domaines. Le Rapport sur les Plans et

domaine de la santé ou de la justice, tout en soulignant que les services offerts par le secteur privé sont bien plus efficaces que ceux fournis par le secteur public d'un État. Voir OCDE. « Emerging Lessons From Post-conflict and Fragile Situations », 2009, 173 p.

³¹ En effet, l'Arrêté présidentiel du 22 avril 2010 portant sur la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti attribue à cet organisme la fonction « d'octroyer des permis, des titres de propriété et autres approbations nécessaires aux projets de développement économique, y compris la construction d'hôpitaux, de systèmes de production d'électricité, de ports et d'autres infrastructures ». Voir Fédération internationale des Sociétés de la Croix-rouge et du Croissant rouge. « IDRL en Haïti », 2010, 70 p. ; Holly, « *Op.cit.* ».

³² Le même arrêté présidentiel du 22 avril 2010 rend obligatoire la parité du droit de vote entre représentants haïtiens et étrangers. Holly. « *Op.cit.* » p. 205.

³³ Encore, ne faut-il pas oublier que d'autres mécanismes renforçant l'emprise de l'étranger sur Haïti. En plus des ententes bilatérales, un Fonds fiduciaire multi-donateurs administré par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale est créé afin de financer essentiellement des projets de réhabilitation, nettoyage des débris et reconstruction d'infrastructures.

Priorités du Canada pour la période de 2011-2012 est formel à ce sujet. Parmi les priorités établies on y retrouve le renforcement des institutions haïtiennes, dont l'établissement d'une Police nationale d'Haïti.

Même si le Canada fournit bien avant le séisme une aide à la formation des cadets de la police haïtienne³⁴, les prérogatives qui encadrent son engagement actuel dans le domaine sont régies par un Arrangement de la police civile adopté le 1^e avril 2006³⁵. Cette entente qui rassemble les expertises de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI), de l'ancien Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI), de la Gendarmerie Royale du Canada et du Ministère de la sécurité publique, vise le déploiement des effectifs canadiens dans le cadre des missions de paix des Nations unies. S'inscrivant de tout évidence dans la promotion des politiques de bonne gouvernance et de primauté du droit, il se donne pour objectifs de garantir un maximum de cohérence aux opérations de déploiement et d'établir les conditions propices au développement et à la réduction de la pauvreté dans les États fragiles. Ainsi, l'Arrangement de la police civile du Canada (APCC) permet de déployer environ 115 policiers par an au sein de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti.

Conformément au Plan de réforme de la police nationale haïtienne, les policiers canadiens exercent des fonctions multiples. En effet, ils contribuent essentiellement à la formation et à la professionnalisation des 14 000 futurs policiers haïtiens. À cette aide technique, s'ajoute le financement par le Ministère des affaires étrangères et du commerce international de formations spécialisées, de projets relatifs à la sécurité communautaire, et de bourses d'études aux cadets haïtiens³⁶. Jusqu'à aujourd'hui, les policiers canadiens ont contribué, d'une part, à établir une nouvelle structure de commandement au sein de l'Unité de contrôle des foules de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH), et d'autre part, à former les membres de cette unité. Ils ont permis la création des structures de protection des personnes vulnérables dans les camps de déplacés, participé à la construction de sept postes de police communautaire et établi six postes de police mobiles. Les plus récents documents de la MINUSTAH indiquent que 10 132 policiers haïtiens ont reçu une formation sur la gestion des cas impliquant des violences sexuelles, dont 480 sur la justice des mineurs³⁷.

Encore ne faut-il pas oublier que le soutien du Canada à la formation de la police haïtienne complète les efforts de la communauté internationale en termes de gouvernance et d'établissement de l'état de droit.

³⁴ Le projet de création de la police haïtienne date du retour de Jean Bertrand Aristide à la tête du pays. La menace d'une récidive des militaires incite les autorités haïtiennes et la communauté internationale, d'une part, à abolir l'armée haïtienne, et d'autre part, à promouvoir l'adoption d'une police civile haïtienne. La loi du 29 novembre 1994 crée ainsi une force publique et les institutions qui s'y rattachent : l'Académie nationale de police, l'École nationale de police et le Conseil supérieur de la police haïtienne.

³⁵ Ministère des affaires étrangères et du commerce international. « Évaluation de l'arrangement sur la police civile canadienne et du programme d'opérations internationales de paix et de maintien de la paix ». 134 p.

³⁶ Le Ministère des affaires étrangères et du commerce international finance ces projets à travers un Fonds pour la paix et la sécurité mondiales créé en avril 2005. Ce fonds permet de fournir des ressources de façon à faciliter les interventions du Canada en faveur de la prévention des conflits et en soutien aux opérations de la paix. MAECI. « Évaluation sommative du Fonds pour la paix et la sécurité mondiales ». 2009, 157 p.

³⁷ Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. « Haïti va de l'avant pas à pas ». 2012, 26 p.

- *La réforme du système judiciaire et carcéral*

À l'égard du soutien à la police haïtienne, la contribution du Canada à la réforme du système judiciaire s'inscrit dans les efforts de la MINUSTAH. Parmi les avancées en termes de justice, la Mission souligne l'atteinte des progrès multiples en termes de formation des policiers sur les procédures d'intervention et d'enquête criminelle, et la formation des magistrats. Par ailleurs, ont été réhabilités le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ainsi que 16 tribunaux. Des avancées ont été également enregistrées dans le cadre de la mise en place des « mécanismes fonctionnels de contrôle » comme l'Inspection générale de la police, la cour de cassation, l'Unité de lutte contre la corruption et l'Administration générale des douanes.

En effet, le Canada joue un rôle particulier dans le soutien à l'Administration générale des douanes. En 2009, le Canada avait signé un protocole d'entente sur l'amélioration de la gestion frontalière et mobilisé des capitaux pour 18 millions de dollars en soutien de ce projet. Il a participé à l'aménagement des infrastructures physiques et à la modernisation des postes frontaliers de Malpasse³⁸ et Belladère. L'ACDI, pour sa part, finance un projet de « mobilisation des recettes » pour un total de 10,7 millions de dollars entre 2008 et 2013 qui, jusqu'en 2012, avait aidé « l'administration générale des douanes et la Direction générale des impôts à compléter leur planification stratégique pour la réforme administrative »³⁹.

Aussi faut-il rappeler que le Canada est très impliqué dans la réforme carcérale en Haïti. Des agents du Service correctionnel du Canada (SCC) fournissent une formation au personnel des centres pénitenciers haïtiens. Entre 2010 et 2011, 17 employés du SCC ont été déployés en Haïti, même si ces chiffres sont en baisse⁴⁰. Malgré cette diminution, l'aide canadienne reste très engagée dans la réforme pénitentiaire, puisqu'elle permet de financer la rénovation des prisons et l'actualisation des équipements. Plusieurs versements ont été accordés afin d'apporter un soutien à la construction de la prison des Croix-des-Bousquets et de porter, par la même occasion, le nombre d'agents correctionnels déployés en Haïti à 25⁴¹. La présence de l'ambassadeur du Canada en Haïti, Paul Normandin, à l'inauguration, le 29 octobre 2012, de la prison des Croix-des-Bousquets témoigne, par ailleurs, de l'investissement canadien en faveur d'une amélioration du système judiciaire et carcéral haïtien.

Qu'il soit entendu que la gouvernance est aussi une des priorités du Canada en Haïti. Son soutien aux réformes de la gestion publique constituent clairement une preuve irréfutable que, tant le Canada que la communauté des bailleurs souhaitent imprimer une orientation particulière à

³⁸ Le poste de Malpasse est d'une importance considérable si l'on tient compte que 57% des mouvements frontaliers entre la République Dominicaine et Haïti se font à travers ce poste. La sécurisation des frontières est un des objectifs de la réforme de l'État haïtien. Selon un document du Ministère des affaires étrangères et du commerce international, entre 200 et 400 millions sont perdus chaque année à cause de l'absence de contrôle frontalier avec la République dominicaine. MAECI. « *Op. Cit.* ».

³⁹ Agence canadienne de développement international. « Mobilisation des recettes : projet n° A033349-001 ».

⁴⁰ Entre 2011 et 2012, seulement 7 personnes ont été déployées dans les prisons haïtiennes.

⁴¹ Le 7 mai 2010, le Ministre des affaires étrangères, Lawrence Canon, a annoncé le versement de 4,4 millions de dollars pour la construction de la prison des Croix-des-Bousquets. Dans la lignée des événements, le 13 octobre 2010, Vic Toews, Ministre de la sécurité publique, et Lawrence Canon signent un protocole prévoyant le déboursement de 3,3 millions de dollars dans le but de porter d'augmenter le nombre agents déployés en Haïti.

la reconstruction du pays.

- *La réforme de la gestion publique*

Dans le cadre de la réforme de la gestion publique, le Canada offre des formations en gestion à travers deux programmes : Le projet d'appui technique en Haïti (PATH) et le Projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti (PARGEP).

Le premier s'inscrit dans le prolongement du Projet d'appui à la mise en œuvre du cadre de coopération intérimaire visant à porter un soutien au gouvernement haïtien dans l'élaboration du Cadre de coopération intérimaire de 2004. Aujourd'hui, le PATH a pour objectif de renforcer l'État haïtien tout en s'attaquant à la paralysie administrative permanente et au manque de coordination institutionnel. Dans le cadre de ce projet, des experts canadiens apportent leur soutien aux structures du gouvernement et offrent des conseils et des ateliers pour sensibiliser les cadres haïtiens à la « bonne gestion ». Parmi les principaux bénéficiaires du PATH se trouvent le Ministère de la planification et de la coopération externe, le Ministère de l'économie et des finances ainsi que d'autres « organisations centrales » du gouvernement haïtien. Jusqu'en mars 2012, le Canada affirme avoir financé, par le biais de l'ACDI⁴², la formation de fonctionnaires haïtiens en planification stratégique, en gestion axée sur les résultats, en gestion des projets gouvernementaux, suivi et évaluation. Le PATH aurait, d'ailleurs, contribué à la reprise des activités des unités de recherche et des programmes des divers ministères⁴³ — après le séisme de janvier 2010 — ainsi qu'appuyé l'implantation des méthodes de gestion publique occidentales dans les programmes des cours de l'Université d'État à Port-au-Prince.

Le PATH n'est cependant pas le seul projet canadien ayant pour but d'améliorer la gouvernance en Haïti. Le Projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti (PARGEP) converge vers ce même objectif⁴⁴. Par le truchement de l'École nationale d'administration publique de Montréal, qui joue un rôle d'exécutant, le Canada apporte des cours en matière de gestion publique à d'autres fonctionnaires haïtiens. Ainsi, des experts⁴⁵ en la matière sont déployés au sein de la Primature, du Ministère de la planification et de la coopération externe, de l'Office du management et des ressources humaines, et enfin, du Ministère de l'économie et des finances. Parmi les acquis du PARGEP, on compte la formation des autorités gouvernementales aux techniques et outils de la communication gouvernementale, la formation d'une vingtaine de fonctionnaires haïtiens du Ministère de la condition féminine et des Droits des femmes, du Ministère de la planification et de coopération externe et du Ministère

⁴² Soixante quatorze conseillers canadiens auraient participé aux formations des cadres haïtiens jusqu'en mars 2012. Par ailleurs, l'Agence canadienne de développement international se serait engagé à fournir 13,7 millions de dollars pour assurer la viabilité du projet jusqu'en 2015. ACDI. « Appui technique en Haïti: projet n° A033889-001 ». 2013.

⁴³ Parmi ces Ministères se retrouvent le Ministère de la Planification et de la coopération externe, le Ministère de la condition féminine, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'intérieur, le Ministère des collectivités territoriales et le Ministère de la Santé publique. *Ibid.*

⁴⁴ Ce projet est le résultat d'un accord tripartite entre les gouvernements du Canada, du Québec et d'Haïti. Il bénéficie d'un financement de l'ACDI pour 4,85 millions de dollars, de la province du Québec pour 1,5 millions de dollars et des ressources humaines de l'École nationale d'administration publique de Montréal (ÉNAP).

⁴⁵ Les experts canadiens devraient améliorer la coordination de l'action gouvernementale, faciliter le transfert des responsabilités entre le gouvernement central et les ministères, et aider à moderniser les structures désuètes de l'État haïtien. Par ailleurs, le PARGEP contribue à la création d'une École nationale d'administration et de politiques publiques censée former les futurs dirigeants du pays.

de l'économie et des finances sur « l'intégration de l'analyse en matière de l'égalité des sexes ». En outre, 43 fonctionnaires auraient reçu des bourses pour la poursuite de leur maîtrise en administration publique.

En définitive, le PATH ainsi que le PARGEP sont le visage de la contribution du Canada à la réforme de la gestion publique haïtienne dans la période post-séisme. Tout comme l'aide apportée aux réformes de la police et de la justice, les programmes canadiens de préparation à la gestion démontrent l'alignement du Canada aux pratiques de développement, qui visent à créer un État haïtien asservi aux intérêts du secteur privé. Tous les efforts semblent être canalisés vers cet objectif. D'ailleurs, la décision de l'ACDI de geler le financement des nouveaux projets en Haïti ne démontre pas une vraie transformation de la pratique d'aide canadienne. Bien au contraire, elle s'évertue à promouvoir une approche réductrice d'un développement centrée sur la relance économique, et d'emblée favorable aux investissements privés.

- **Échecs et perspectives**

Les difficultés que traverse Haïti à l'heure actuelle démontrent que l'aide internationale a contribué très peu au relèvement du pays. Les nombreux rapports établis par les acteurs de développement décrivent une situation dégradée du pays quatre ans après le séisme. Haïti piétine aujourd'hui dans une crise humanitaire permanente qui empêche aux 80 % des haïtiens de dépasser le seuil de pauvreté. L'exclusion sociale, l'insécurité humanitaire — notamment avec l'apparition du choléra —, et l'insécurité alimentaire et juridique sont le quotidien du pays⁴⁶. Par ailleurs, la tension politique est une constante. Les difficultés de l'exécutif de nommer un Premier ministre après 5 mois de négociations avec le Parlement témoignent de la gravité de la crise politique haïtienne⁴⁷.

Dans la même veine, la situation économique ne montre pas de signes d'amélioration. Le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH, Nigel Fisher, constate que la croissance reste très faible en Haïti malgré la pression de la communauté internationale en faveur d'une ouverture économique⁴⁸. De plus, le Fonds monétaire international avait prévu, début 2012, une croissance de 6%, avant de revoir ses prévisions à environ 2,5%.

Face aux critiques qui soulèvent la gestion de l'aide étrangère, le gouvernement de Michel

⁴⁶ Cela se reflète notamment dans les conditions dégradantes des centres pénitentiaires. Environ 70% de la population carcérale se trouve en détention préventive en l'attente d'un procès. En plus de cela, il y a une recrudescence des enlèvements et une augmentation des meurtres par arme à feu. L'implication des membres de la Police nationale d'Haïti dans la violation des droits de l'homme empire la situation. La participation de certains policiers à des crimes liés au trafic de stupéfiants, l'absence du personnel dans les postes locaux, le piètre état du matériel et la mauvaise préparation des dossiers envoyés à la cour aggravent la situation. Plusieurs rapports ont été émis par la MINUSTAH dans lesquels il est fait état des allégations de meurtres commis par des membres de la PNH. Parmi ces homicides, nous pouvons souligner les cas de Serge Démosthène, Frantz Duversau, Fritz Fernicien, Jeune Sterson, Louis Frantz ou celui d'André Markerson, — assassiné en garde à vue. À la date de 2013, aucune enquête n'avait éclairci les conditions dans lesquelles ces crimes avaient été commis, et cela, en dépit du fait que 79 policiers avaient été démis de leurs fonctions pour fautes graves. Encore, faut-il mentionner les abus commis par des soldats de la MINUSTAH. Quatre uruguayens avaient été, en effet, accusés en 2011 d'avoir violé un jeune haïtien.

⁴⁷ International Crisis Group. « Gouverner Haïti », p. 13.

⁴⁸ Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). « Haïti va de l'avant pas à pas ». 2012. ; Fédération internationale des Droits de l'homme (FIDH). « Haïti : la sécurité humanitaire en danger ». 2012.

Martelly a décidé d'officialiser la création d'un Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED). Cet organisme de coordination est manifestement comme un dernier élan du gouvernement visant à démontrer une quelconque volonté de reprendre la situation en main. Le CAED souhaite orienter l'aide étrangère en faveur de la relance économique, le combat contre la corruption, la promotion de la gouvernance et du secteur privé comme un moteur de croissance⁴⁹. Ce cadre de coordination ne représente en soi aucun changement d'orientation. En revanche, en ce temps de remise en question de l'aide internationale, il apparaît plutôt comme un dernier élan du gouvernement haïtien pour s'assurer le flux de l'aide internationale vers Haïti.

Qu'il soit entendu que, en dépit de cet effort, le gouvernement haïtien ne convainc pas son homologue canadien d'abandonner sa décision de geler le financement de nouveaux projets. Ainsi, l'ancienne Agence canadienne de développement international annonce, à travers un communiqué daté du 8 janvier 2013 sa décision de revoir sa stratégie en Haïti, en avançant la lenteur du développement en Haïti⁵⁰. Aussi, l'ACDI exhorte le gouvernement haïtien de faire preuve de « leadership, de responsabilité et de transparence » envers le développement du pays⁵¹. Par ces propos, le gouvernement canadien tente manifestement de responsabiliser l'État haïtien de la crise du pays.

Par ailleurs, il est évident qu'Haïti est dépendant d'une aide étrangère qui n'apporte que très peu de bienfaits. L'histoire dresse un tableau peu reluisant de l'aide internationale. Les stratégies de développement préparées par les pays occidentaux n'ont fait qu'accentuer l'état de crise dans lequel le pays se trouve. De par sa dépendance et son incapacité à gérer la crise actuelle, Haïti semble manquer, une nouvelle fois, sa chance d'imprimer une orientation propre à son développement.

- Conclusion

L'analyse de l'aide canadienne en Haïti a révélé la disposition du Canada à s'aligner sur les politiques d'aide internationale. Ce court exposé a tenté de démontrer que l'orientation de l'aide canadienne trouve ses racines dans l'effervescence de la mondialisation. Cela étant dit, le développement de l'économie mondiale génère de nombreuses attentes quant aux possibilités d'investissement à l'échelle mondiale. Il est évident que l'accumulation de capital redessine les pratiques de développement international de façon à ce que ces dernières s'accordent aux intérêts du secteur privé.

De même, le concept de gouvernance qui se profile au beau milieu des années 1990 ne doit pas être considéré comme un élément isolé dans l'évolution des politiques de développement international. Dans un contexte où l'efficacité est le mot d'ordre, l'État se doit d'endosser la responsabilité de gérer de façon optimale les ressources, en même temps qu'il laisse libre court à l'expansion du secteur privé. La foi immuable dans les intérêts privés est alors déterminante pour l'élaboration des stratégies de développement.

Par ailleurs, la volonté du Canada de réorienter, de façon générale, son aide vers le

⁴⁹ Cadre de coopération de l'aide externe au Développement. « CAED ». 2012, 34 p.

⁵⁰ Agence canadienne de développement international (ACDI). « Le développement en Haïti ». 2013.

⁵¹ *Ibid.*

renforcement des institutions des États doit être comprise comme gage de sa détermination à s'aligner sur les intérêts de la communauté de bailleurs. Les objectifs de consolidation des systèmes législatifs, exécutifs et judiciaires des pays récipiendaires, et la promotion des partenariats publics-privés sont aujourd'hui le cœur des politiques d'aide canadienne. L'alignement aux Stratégies de réduction de la pauvreté et l'engagement envers les missions des organismes multilatéraux, notamment, les opérations de maintien de la paix, appuient davantage l'idée d'une disposition canadienne à contribuer au projet de remodelage des institutions étatiques des pays en développement.

Nous avons démontré que le cas de l'aide canadienne à Haïti est révélateur à ce sujet. Les efforts alloués à la consolidation des entités de l'État haïtien et le déploiement des missions techniques pour la préparation des stratégies de développement (DSNCRP, CCI, PARDN) constituent des exemples concrets de l'orientation de l'aide canadienne. Le soutien aux réformes de la police, du système judiciaire et carcéral et de la gestion publique s'inscrit clairement dans un projet d'amélioration de la gouvernance et de l'état de droit. C'est en agissant dans ces domaines spécifiques qu'il compte peser dans la construction d'un État haïtien *efficace*.

L'État de crise actuel qui aura débuté avec le séisme du 12 janvier 2010 a indiscutablement aggravé la situation humanitaire en Haïti. Ces dernières quatre années d'efforts pour remettre Haïti sur les rails du développement s'avèrent vains. S'il est vrai que quatre ans est une période vraisemblablement courte pour relever un pays d'une catastrophe d'une telle envergure, le Canada a pourtant opté, pour exercer une pression sur le gouvernement haïtien, l'interruption du financement de nouveaux projets. Par la même occasion, cette décision est révélatrice de la volonté du Canada de se désresponsabiliser face à l'échec de l'aide internationale en Haïti.

Devant cette situation, nous devons nous poser la question si un changement de perspectives n'est-il pas nécessaire pour favoriser un développement endogène haïtien. Un demi siècle s'est déjà écoulé depuis la mise en place des premiers programmes de développement international sans que pour autant les écarts de richesse dans le monde aient été réduits. Loin de là, la notion de développement apparaît pour certains comme un langage qui préserve un système de domination économique et social. Dans le cas d'Haïti, la solution à cette crise se trouve sans doute dans des initiatives endogènes. La connexion entre la société et l'État doit cependant être considérée comme une voie de sortie de ce marasme qui est avant tout social. Les haïtiens doivent se sentir au centre d'un État soucieux du bien être commun. D'ailleurs, l'exercice souverain exige que ce dernier soit censé œuvrer en ce sens. C'est la cohésion sociale de l'État haïtien pourrait permettre au pays de trouver de nouvelles alternatives de développement, et, de ce fait, rompre avec sa dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

Références bibliographiques

Agence canadienne de développement international. 2005. *Énoncé de politique internationale : Fierté et influence, notre rôle dans le monde*. [En ligne]. 45 p. <http://www.arctique.uqam.ca/IMG/pdf/EPI_Developpement.pdf>.

Agence canadienne de développement international. 2002. *Énoncé de politique internationale : Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace* [En ligne]. 40 p. <http://www.arctique.uqam.ca/IMG/pdf/EPI_Developpement.pdf>.

Agence canadienne de développement international. 2003. *Évaluation corporative du programme canadien de coopération en Haïti (1994-2002)* [En ligne]. 27 p. <[http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Performancereview5/\\$file/Evaluation_corporative_du_programme_dHaïti.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Performancereview5/$file/Evaluation_corporative_du_programme_dHaïti.pdf)>.

Agence canadienne de développement international. 2011. *Rapport sur les Plans et priorités pour la période se terminant le 31 mars 2012* [En ligne]. 32 p. <<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/inst/ida/ida-fra.pdf>>.

Agence canadienne de développement international. 2013. *Mobilisation des recettes : projet n° A033349-001* [En ligne]. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/vLUWebProjFr/63FDA08114B33034852574E3003711CD?OpenDocument>>.

Agence canadienne de développement international. 2013. *Appui technique en Haïti: projet n° A033889-001* [En ligne]. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/vLUWebProjFr/54913157F358424E852573DF003CA18D?OpenDocument>>.

Agence canadienne de développement international. 2013. *Renforcement de la gestion publique : projet n° A033068-001* [En ligne]. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/vWebProjByPartnerFr/1FB45A4AA3609D8A8525732F00371FA7>>.

Agence canadienne de développement international. 2013. *Le développement en Haïti* [En ligne]. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-18123021-NJJ>>.

Atrouche, Lydia. 2012. « L'efficacité dans l'aide publique au développement : la Déclaration de Paris : une aide "efficace" pour un État "efficace" » [En ligne]. Mémoire de master en Sciences politiques, Montréal, Université du Québec à Montréal, 184 p. <<http://www.archipel.uqam.ca/5230/>>.

Banque Mondiale. 1998. *Assessing Aid: What Works, What doesn't, and Why*. Washington: Oxford University Press, 148 p., ISBN 0-19-521123-5.

Banque Mondiale. 1992. *Governance and development*. Washington : Banque Mondiale, 62 p., ISBN 0-8213-2094-7.

Banque Mondiale. 1994. *Governance: The World Bank's experience*. Washington : Banque Mondiale, 66 p., ISBN 0-8213-2804-2.

Birdsall, Nancy, Augusto de la Torre et Felipe Caicedo. 2010. « The Washington Consensus : Assessing a Damaged Brand ». *Center For Global Development* [En ligne]. n° 5316, 43 p. <<http://www-wds.worldbank.org/>>.

Bourcier, Dominique. 2011. *La saine gestion des finances publiques des pays en développement* [En ligne]. 12 p. <<http://www.economistesquebecois.com/files/documents/Oj/40/jpo-ped-dominic-bourcier.pdf>>.

Brière, Sophie, Sébastien Jobert et Yves Poulin. 2010. « Enhancing Public Governance in Fragile States: support for Haiti ». *International Journal* [En ligne]. 16 p. <http://heinonline.org/HOL/Page?handle=hein.journals/intj65&div=48&g_sent=1&collection=journals>.

Cliche, Paul. 2014. *La coopération internationale solidaire : plus pertinente que jamais*. Québec : Presses de l'Université de Québec, 206 p., ISBN 978-2-7605-3941-9.

Conseil canadien pour la coopération internationale. 1995. *Le Canada dans le monde : un examen et analyse des énoncés du gouvernement en matière de politique étrangère* [En ligne]. 27 p. <http://www.ccic.ca/files/fr/archives/fp_1995_canada_in_the_world_analysis_fp_statement.pdf>

Charnoz, Olivier et Jean-Michel Severino. 2007. *L'aide publique au développement*. Paris : Éditions La Découverte, 122 p., (Collection Repères). ISBN 978-2-7071-4657-1.

Deschambault, Joëlle. 2009. « Sécurité et développement dans la politique de coopération internationale : une approche biopolitique, le cas du Canada en Haïti (1994-2004) » [En ligne]. Mémoire de master en Sciences politiques, Montréal, Université du Québec à Montréal, 144 p. <<http://www.archipel.uqam.ca/2381/>>.

Déclaration de Paris et Plan d'action d'Accra. 2005. *Forums à haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement* [En ligne]. 26 p. <<http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>>.

De Grandpré, Hugo. 2013. « Haïti : les fonds pour les nouveaux projets sont gelés ». *La presse* (Montréal). <<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201301/03/01-4608248-haiti-les-fonds-pour-les-nouveaux-projets-sont-geles.php>>.

Deneault, Alain. 2013. *Gouvernance : Le management totalitaire*. Montréal : Lux Éditeur, 191 p., (Collection Lettres Libres)., ISBN 978-2-89596-155-0.

Fédération internationale des Droits de l'homme. 2012. *Haïti : la sécurité humaine en danger* [En ligne]. <<http://www.fidh.org/Haiti-la-securite-humaine-en-12414>>.

Forts, Michel. 2013. *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti* [en ligne]. <http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=47>.

Gouvernement d'Haïti. 2004. *Cadre de coopération intérimaire : mécanisme de coordination de l'assistance au développement en Haïti*. [En ligne]. 9 p. <<http://www.bme.gouv.ht/tse/tseinfo.pdf>>.

Gouvernement d'Haïti. 2007. *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté* [En ligne]. 172 p. <<http://www.mpce.gouv.ht/dsrp.htm>>.

Gouvernement d'Haïti. 2010. « Arrêté présidentiel du 22 avril portant création et organisation de la CIRH ». *Journal officiel de la République d'Haïti*. 9 p.

Gouvernement d'Haïti. 2010. *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti*. [En ligne]. <http://www.pseau.org/outils/ouvrages/haiti_pardn.pdf>.

Gouvernement d'Haïti, ministère de la planification et de la coopération externe. 2012. *Cadre de coordination de l'aide externe au Développement*. [En ligne]. 34 p. <http://www.sela.org/attach/258/EDOCS/SRed/2013/02/T023600004897-0-Coordinacion_de_la_ayuda_externa_y_desarrollo_2012.pdf>.

Holly, Daniel. 2003. *Les Nations Unies et la mondialisation : pour une économie politique des organisations internationales*. Paris : L'Harmattan, 260 p., ISBN 2-7475-4061-8.

Holly, Daniel. 2011. *De l'état en Haïti : Essai*. Paris : L'Harmattan, 238 p., ISBN 978-2-296-56152-6.

Huwart, Jean Yves et Loïc Verdier. 2012. *La mondialisation économique : origines et conséquences*. Paris : Éditions de l'OCDE, (Séries Les essentiels de l'OCDE), 174 p., ISBN 978-92-64-11192-9.

International Crisis Group. 2013. « Gouverner Haïti : le temps du Consensus national ». *Rapport Amérique Latine et Caraïbes* [En ligne]. <<http://www.crisisgroup.org/~media/Files/latin-america/haiti/French/046-governing-haiti-time-for-national-consensus-french.pdf>>.

Ministère des affaires étrangères et du commerce international. 2009. *Évaluation sommative du fonds pour la paix et la sécurité mondiales en Haïti* [En ligne]. 141 p. <http://www.international.gc.ca/about-a_propos/assets/pdfs/evaluation/gpsf_fpsm_haiti09_fr.pdf>.

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. 2012. *Haïti va de l'avant pas à pas* [En ligne]. 26 p. <<http://www.minustah.org/haiti-va-de-lavant-pas-a-pas-rapport-2012/>>.

Organisation de coopération et de développement économiques. 1996. *Rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle* [En ligne]. 27 p. <<http://www.oecd.org/fr/cad/15249681.pdf>>.

Rist, Gilbert. 2013. *Le développement: histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Sciences Po. Les Presses, 511 p. ISBN 978 -2-7246-1279-0.

Salama, Pierre. 2006. « Argentine, Brésil, Mexique : libéralisation et nouvelles vulnérabilités ». *Alternatives économiques* [En ligne]. vol 4, n° 32, p. 55-68. <<http://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2006-4-page-55.htm>>.

Stiglitz, Joseph. 2004. « The Post Washington Consensus Consensus ». *The Initiative for Policy Dialogue* [en ligne]. 15 p. <http://policydialogue.org/files/events/Stiglitz_Post_Washington_Consensus_Paper.pdf>.

Thérien, Jean Philippe. 2001. « Un demi siècle d'aide au développement ». *Lien social et politiques* [En ligne]. vol 45, p. 89-103. <<http://id.erudit.org/iderudit/009401ar>>.

-

Rédigée par

Juan Lopez est détenteur d'un baccalauréat en Langues appliquées au commerce international et d'une maîtrise en sciences sociales Les Amériques de l'Université de Rennes 2 en France. Il a effectué un mémoire de recherche intitulé « Aide canadienne à Haïti : La contribution à la construction d'un État efficace (2010-2013) ».

Abonnez-vous

[À la liste de diffusion](#) 

[Au fil RSS](#) 

[Lisez toutes les chroniques](#) 

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 987-3000, poste 3910

Télécopieur : 514 987-0397

Courriel : ceim@uqam.ca

Site web : www.ceim.uqam.ca



La Chronique des industries culturelles est réalisée par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette note de recherche demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation.